

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 4 juin 2007 à 18h30 – Salle du Conseil

Sont présents : M. Y. DUFFEY, président,
Mmes C. CONSTANTIN SABY, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT,
M. GROLIMUND, A. REDAELLI, M. ROSTAN et R. VAN DER BENT,
Conseillères municipales,
MM. L. BERNHEIM, M. BJERTNES, Y. BOGGIO, R. GAVILLET,
C. HUTZLI, J.-J. IMBERTI, R. JEANNERET, P. MEYLAN, M. MULLER,
F. NOBS, P. PROST, C. RIZZO, P. ROSSE, H.-M. SCHAERER et
T. SCHAFFHAUSER, Conseillers municipaux.

Y assistent : M. T. BARTH, Maire
M. D. MERMOD, vice-président du Conseil administratif
M. L. MALNATI, Conseiller administratif
M. C. GARIN, secrétaire général
M. O. ORTH, technicien communal
M. A. NICOLET, agent de sécurité municipal

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections du Conseil municipal.
2. Prestation de serment des Conseillers municipaux.
3. Election du bureau du Conseil municipal pour la période de juin 2007 au 31 mai 2008.
4. Nomination des membres aux diverses commissions.

La séance est ouverte conformément au règlement sous la présidence du doyen d'âge M. Henri-Marc SCHAERER. Ce dernier salue la présence de tous les Conseillers et du public et prie M. Fabrice NOBS de venir à la tribune pour fonctionner comme secrétaire en sa qualité de benjamin.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections du Conseil municipal.

M. SCHAERER donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des Conseillers municipaux. Il donne également lecture de l'ordre du jour.

M. SCHAERER s'exprime ainsi : « Pour un bref instant, je vais présider le début de notre séance puisque je détiens le plus grand nombre d'années au compteur de la vie. J'ai ainsi le privilège d'occuper ce poste pour la deuxième fois puisque votre Conseil m'avait élu président en 1997, année au cours de laquelle j'ai reçu la clochette de séance offerte par les participants de la sortie des aînés. Nous avons souvent parlé de respect pour lequel notre commune a fait campagne et que l'on privilégie très justement, j'aimerais rappeler à

notre Conseil que tout magistrat ayant donné de son temps en tout bien et tout honneur mérite notre considération et nos remerciements. M. Philibert PERRIN a été chaleureusement remercié lors du dernier Conseil, j'aimerais rendre hommage à M. Jean-Noël GENET pour son activité de Conseiller municipal puis, entre 2003 et 2007, de Conseiller administratif et de Maire et lui dire combien nous avons apprécié la bonne gestion des dossiers dont il a eu la charge. Nous regretterons son humour au deuxième degré et devons nous priver de sa parfaite connaissance du répertoire du poète et chanteur Georges Brassens. Depuis Platon, en passant par J.-J. Rousseau, Alexis de Tocqueville et Winston Churchill, tous ont déclaré leur crainte de voir la démocratie se muer en tyrannie de la majorité. Prenons soins du pouvoir qui nous est conféré en veillant au respect des minorités. « L'amour de la démocratie est celui de l'égalité » comme l'a dit Montesquieu. Que chacun d'entre nous puisse s'exprimer en fonction de la connaissance et de la sensibilité dont il dispose avec le respect qui lui est dû. Nous sommes au service des citoyens qui nous ont élus, ils attendent de nous que nous agissions dans l'intérêt de notre commune par les décisions prises en donnant des signes clairs à notre exécutif. Vive la commune de Veyrier ! ».

Applaudissements.

2. Prestation de serment des Conseillers municipaux.

M. SCHAERER prie les Conseillers municipaux ainsi que l'assemblée de se lever pour la lecture du serment.

M. SCHAERER lit ce texte : « Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Chaque Conseiller à l'appel de son nom lève la main droite et répond par les mots : « Je le jure ou je le promets ».

M. SCHAERER procède à l'appel nominal et prend acte du serment prononcé par les Conseillers présents.

3. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2007 au 31 mai 2008.

M. SCHAERER demande s'il y a des propositions pour la présidence du Conseil municipal.

Mme REDAELLI propose au nom du groupe radical M. Yves DUFFEY.

Conformément au règlement du Conseil municipal, le vote a lieu à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés : 22

Bulletins rentrés : 22

M. DUFFEY obtient 21 voix et un bulletin blanc.

M. DUFFEY est élu et applaudi par l'assemblée.

M. DUFFEY remplace M. SCHAERER.

Le président procède à l'assermentation de M. SCHAERER, doyen d'âge. Il donne lecture du serment.

M. SCHAERER prête serment.

Le président prend acte du serment.

Election du vice-président

Mme Claudine CONSTANTIN SABY est élue vice-présidente du Conseil municipal par 23 voix.

Applaudissements.

Election du secrétaire

M. Charles HUTZLI est élu secrétaire par 22 voix.

Mme REDAELLI obtient une voix.

Applaudissements.

Election du vice-secrétaire

Mme Renée VAN DER BENT est élue vice-secrétaire par 22 voix et un bulletin blanc.

Applaudissements.

Election du membre du bureau

M. Mark BJERTNES est élu par 21 voix et un bulletin blanc.

M. MEYLAN obtient une voix.

Applaudissements.

Le bureau du Conseil municipal a donc la formation suivante :

Président : M. Yves DUFFEY

Vice-présidente : Mme Claudine CONSTANTIN SABY

Secrétaire : M. Charles HUTZLI

Vice-secrétaire : Mme Renée VAN DER BENT

Membre : M. Mark BJERTNES

M. BARTH au nom du Conseil administratif indique que l'exécutif s'est réuni selon les directives du Conseil d'Etat et qu'il a formé son bureau pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008, soit :

M. Thomas BARTH, Maire
 M. Daniel MERMOD, Vice-président
 M. Luc MALNATI, Membre

La répartition des dicastères est la suivante :

M. Thomas BARTH, suppléant M. L. MALNATI

Finances et naturalisations, Administration et personnel, Règlement, Sécurité municipale, Protection civile, Service du Feu, Militaire, Fondation de la commune de Veyrier pour le logement, Promotion économique.

M. Luc MALNATI, suppléant M. D. MERMOD

Aménagement du territoire, Environnement et constructions, Voirie, Espaces verts et cimetière, Transports publics, Gestion des déchets, Téléphérique du Salève, Association des propriétaires de forêts.

M. Daniel MERMOD, suppléant M. T. BARTH

Activités sociales, Petite enfance, Culture, Loisirs, Sports et manifestations, Information, La Mansarde, Fonds de décoration, Fondation Les Rasses, Fondation Clair-Bois, Crèche de la Cigogne.

M. DUFFEY s'exprime ainsi : « Je reprends les dernières paroles de mon prédécesseur qui a adressé des mercis, je les prendrai par précaution, en ma qualité de double débutant, je remercie donc beaucoup MM. GARIN et ORTH et l'ensemble de l'administration, vous Mesdames et Messieurs les Conseillers, non pas pour ce que vous avez fait, mais pour ce que vous allez faire, pour m'aider à passer aisément cette première année. Plus sérieusement, j'aimerais vous parler des valeurs qui me tiennent à cœur par rapport à l'activité de Conseiller municipal. La première de ces valeurs est le respect dans une première approche de forme, mais qui n'est pas la plus importante, car il y a des règlements et des missions que l'on doit respecter. Le Conseil municipal doit également respecter la séparation des pouvoirs, mais principalement sur le fond, je pense qu'un Conseiller municipal, dans une démocratie comme la nôtre, a la chance de pouvoir s'exprimer, même d'être quelque fois assez combatif pour ses idées en respectant les personnes. Il y a bien évidemment aussi le respect des électeurs, non seulement dans l'assiduité ce qui paraît évident, mais également vis-à-vis des promesses faites au cours de la campagne électorale. Pour ne pas se retrouver dans quatre ans en n'ayant rien réalisé. La deuxième valeur que je souhaite aussi au sein de ce Conseil municipal, c'est de faire envie. Au cours de la campagne, j'ai entendu un nombre important de personnes me dire « moi, faire de la politique lorsque l'on voit ce que Léman Bleu nous montre, cela ne donne pas envie ». Je leur ai répondu que ce n'était pas Léman Bleu qui montrait les choses, mais certaines des personnes qui sont filmées qui ne montrent pas le bon exemple. Le manque de candidats à une fonction politique, c'est souvent un manque d'envie. Parce que l'on pense que l'on parle beaucoup trop et que l'on perd son temps. Je souhaite donc donner l'envie non seulement aux personnes qui viennent dans la salle, mais également à celles de l'extérieur, en étant performant, pas ennuyeux et compétent. Je ne doute pas une seconde que cela soit les qualités présentes au sein de cet hémicycle, mais il s'agira de le faire savoir. La dernière valeur qui est pour moi fondamentale est le plaisir. Ceci sans être égoïste, c'est que nous ayons du plaisir, car venir faire quelque chose qui est une corvée, cela serait terrible. Je nous souhaite donc beaucoup de plaisir, beaucoup de débats et beaucoup de partage pour les quatre années à venir ».

Applaudissements.

4. Nomination des membres aux diverses commissions.

Le président se réfère à la liste des commissions remise.

FINANCES ET ADMINISTRATION

Mme Claudine CONSTANTIN SABY,
MM. Yves DUFFEY, Raymond GAVILLET, Charles HUTZLI, Pierre MEYLAN, Max MULLER, Philippe PROST, Henri-Marc SCHAERER et Thierry SCHAFFHAUSER.

Le président met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité (22 oui).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Mmes Claudine CONSTANTIN SABY et Marielena GAUTROT,
MM. Mark BJERTNES, Charles HUTZLI, Jean-Jacques IMBERTI, Pierre MEYLAN, Cosimo RIZZO, Philippe ROSSE et Henri-Marc SCHAERER.

Le président met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité (22 oui).

CONSTRUCTIONS

Mmes Marie-Lourdes DESARDOUIN et Ariane REDAELLI,
MM. Mark BJERTNES, Raymond GAVILLET, Jean-Jacques IMBERTI, Raymond JEANNERET, Fabrice NOBS, Cosimo RIZZO et Philippe ROSSE.

Le président met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité(22 oui).

AFFAIRES SOCIALES

Mmes Marie-Lourdes DESARDOUIN, Marielena GAUTROT, Murielle GROLIMUND, Marlyse ROSTAN et Renée VAN DER BENT,
MM. Laurent BERNHEIM, Yann BOGGIO, Yves DUFFEY et Henri-Marc SCHAERER.

Le président met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité(22 oui).

INFORMATION

Mmes Murielle GROLIMUND, Ariane REDAELLI,
MM. Raymond JEANNERET, M. MULLER et Philippe PROST

Le président met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité (22 oui).

RECLAMATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

MM. Max MULLER, Henri-Marc SCHAERER et Thierry SCHAFFHAUSER.

Le président met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité(22 oui).

Le Conseil administratif a désigné M. D. MERMOD comme représentant du Conseil administratif et M. L. MALNATI sera désigné par le Conseil d'Etat.

AUTRES ORGANISMES

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES (Immeuble LES RASSES)

M. BARTH indique que M. MERMOD sera le délégué du Conseil administratif au sein de ce Conseil. Les deux membres choisis par le Conseil administratif parmi les personnes ayant l'expérience, l'une en matière de finances et l'autre dans le domaine médical, sont M. Serge PATEK comme spécialiste financier et M. Tristan TOSCO comme médecin. Sept personnes peuvent être désignées comme membre de ce Conseil dont quatre par le Conseil municipal.

M. BJERTNES relève qu'effectivement les statuts de cette fondation prévoient la désignation de sept membres dont quatre par le Conseil municipal. Cependant, la rédaction de l'article de ces statuts définit que les quatre membres élus par le Conseil municipal représentent chaque groupe siégeant à ce Conseil et domicilié dans la commune. A son sens, il y a eu lieu d'interpréter l'esprit de cette disposition et non la règle stricte. Il tire d'ailleurs un parallèle avec les statuts de la Fondation de la commune de Veyrier pour le logement pour laquelle le nombre de délégués du Conseil municipal n'est pas limité par un nombre précis. D'autre part, le Conseil municipal est l'organe de surveillance de la fondation et a, à ce titre, la possibilité d'interpréter les statuts de cette dernière, afin qu'ils correspondent à la réalité au sein de ce Conseil. De ce fait, son groupe souhaite que le Conseil municipal accepte la désignation d'un membre supplémentaire pour siéger au sein du Conseil de cette fondation.

M. JEANNERET indique qu'il s'agit d'une erreur historique dans les statuts de cette fondation, car lors de sa création il n'avait pas été imaginé possible l'arrivée d'un groupe supplémentaire au sein de ce Conseil. De ce fait, l'accent doit être porté sur chacun des groupes et non sur le nombre.

M. PROST ne partage pas cette analyse, car il s'agit d'appliquer strictement les statuts de cette fondation. La modification desdits statuts est définie selon une forme requise même si le Conseil municipal a la compétence de les approuver. La modification de ces statuts ne figure manifestement pas à l'ordre du jour de cette séance et il s'agit en l'état de respecter les dispositions desdits statuts jusqu'à ce que leur modification ait été approuvée par le Grand Conseil. De ce fait, les quatre partis précédemment représentés au sein de ce Conseil municipal doivent conserver leur membre ; le parti nouvellement arrivé devant attendre la modification déjà mentionnée.

M. BARTH indique que le Conseil administratif rejoint parfaitement la position exprimée par M. PROST.

M. JEANNERET ne partage pas cette lecture stricte du texte des statuts et estime qu'aucune personne ne trouvera rien à redire dans la prise en compte d'une lecture large de ces derniers.

La mise aux voix de la possibilité pour chacun des groupes de désigner un membre au sein du Conseil de cette fondation est acceptée par 20 oui, une abstention et un non.

M. BJERTNES remercie le Conseil municipal de son geste.

Les représentants proposés sont les suivants :

Mmes Ariane CEVEY et Carla GONNOYAN,
MM. Max MULLER, Philibert PERRIN et Henri-Marc SCHAERER.

***Le président** met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité (22 oui).*

CONSEIL DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE VEYRIER POUR LE LOGEMENT

M. MERMOD indique que M. BARTH sera le délégué du Conseil administratif en remplacement de M. J.-N. GENET.

Le représentant proposé en remplacement de M. L. MALNATI est M. J.-P. JANIN.
M. M. BJERTNES est nouveau membre.

***Le président** met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité (22 oui).*

Les autres membres de la fondation restent nommés jusqu'au 30 septembre 2007.

COMITE DE LA MANSARDE

M. BARTH indique que M. MERMOD sera le représentant du Conseil administratif au sein de ce comité.

Les membres proposés pour ce comité sont les suivants :

Mmes Antoinette BORGNANA, Claudine CONSTANTIN SABY, Martine FLURI, Catherine GILLABERT, E. HUGO, Ariane REDAELLI et Jeannine WAHL,
MM. Jean-Denys DURIAUX et Max MULLER.

***Le président** met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité (22 oui).*

FONDS DE DECORATION

M. BARTH indique que le représentant du Conseil administratif au sein de ce Fonds sera M. D. MERMOD et que le Conseil administratif a désigné M. H. HOROVITZ à titre d'expert.

Les membres proposés pour ce Fonds sont les suivants :

Mmes Martine BARTH, Vanessa BERSET, Emmanuelle GARCIA-GAVILLET et Corinne WALKER-WEIBEL.

***Le président** met au vote ces propositions qui sont acceptées à l'unanimité (22 oui).*

Les Verts renoncent en l'état à déléguer une personne au sein de ce Fonds.

CONSEIL DE FONDATION CLAIR-BOIS-PINCHAT

M. BARTH indique que M. MERMOD sera le représentant de la commune au sein de ce Conseil.

CONSEIL DE FONDATION DE LA CRECHE DE LA CIGOGNE

M. BARTH indique que MM. PERRIN et GARIN seront les représentants de la commune au sein de ce Conseil.

COMITE DE L'ASSOCIATION PITCHOUN

M. BARTH indique que M. MERMOD sera le représentant de la commune au sein de cette association.

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE FORETS

M. BARTH indique que M. MALNATI sera le représentant de la commune au sein de cette association.

TELEPHERIQUE DU SALEVE

M. BARTH indique que M. MALNATI sera le représentant de la commune au sein de cet organisme.

OPC SALEVE

M. MALNATI indique que M. BARTH sera le représentant de la commune au sein du comité de ce groupement.

M. BARTH s'exprime ainsi : « Je tiens tout d'abord à vous féliciter chaleureusement pour votre élection au sein de ce Conseil municipal et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre mandat. Au nom du Conseil administratif, je félicite également les membres élus du Bureau. Nous nous réjouissons de collaborer étroitement avec vous. Comme vous le savez, l'exécutif communal a été renouvelé dans ses deux-tiers et nous avons toutes les cartes en mains pour vous proposer des projets enthousiasmants. Eu égard à l'envie partagée de chacun des membres du Conseil administratif de faire progresser Veyrier durant ces prochaines années avec communication et consensus, le législatif communal sera certainement fortement mis à contribution. En validant par votre serment votre élection en tant que Conseillère ou Conseiller municipal, vous avez confirmé votre souhait d'assumer ces responsabilités et de servir votre commune, ce dont la collectivité vous sera reconnaissante. Ayant siégé huit années en vos rangs, je sais les grandes satisfactions que peut apporter l'exercice d'un mandat tel que le vôtre : débattiez, proposez, critiquez et ne perdez pas de vue le respect dû aux thèses défendues par votre adversaire politique. Bien entendu, parfois, après une difficile journée de travail, telle ou telle séance vous paraîtra quelque peu s'éterniser : c'est la loi du genre et la politique ne serait pas la politique sans ces moments finalement enrichissants et privilégiés : ceux où l'on écoute son contradicteur avant de fomenter puis développer ses propres idées sur une thématique. Puis cas échéant faire passer son point de vue. N'hésitez donc pas à vous exprimer à l'envi lors des séances des différentes commissions : elles sont le lieu du débat. Quant au plenum, il devrait quant à lui être de nature à confirmer vos idées par le

biais bien entendu de votre vote mais aussi cas échéant de l'expression d'un membre de chacun de vos groupes politiques, résumant les opinions manifestées en commission. Le Conseil administratif a en tous les cas souhaité rationaliser dans ce sens l'organisation des autorités communales, pour, nous l'espérons, gagner en cohérence, en temps et en efficacité. De notre côté, l'exécutif a ainsi réparti ses dicastères en fonction des compétences de chacun et chaque Conseiller administratif travaillera sans interférence sur ses dossiers avant que les décisions ne soient prises conjointement lors de notre réunion hebdomadaire du lundi matin. De votre côté, le nombre de commissions a été comme vous le savez réduit et il faut vraiment vous en réjouir. Les sujets à l'ordre du jour de la commission des constructions et de celle des affaires sociales, qui, jusqu'à maintenant étaient subdivisés chacune en deux commissions distinctes, n'en seront en effet que plus importants et plus intéressants. La commission des finances et de l'administration sera aussi saisie des naturalisations et des questions de sécurité. Quant à la commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement, nul doute qu'elle aura un rôle crucial à jouer. Mesdames et Messieurs, à l'approche des 10'000 habitants, la future Ville de Veyrier se trouve à une période charnière de son existence. De nombreux défis nous attendent, plus palpitants les uns que les autres. Adapter nos infrastructures communales, réaliser des projets d'envergure tout en conservant une fiscalité allégée et attrayante, améliorer la sécurité de nos concitoyens et trouver des solutions satisfaisantes pour la petite enfance, voici quelques pistes pour les années à venir. Mais le défi passe également par la défense de nos acquis : notre commune est un havre de paix et certains projets de l'Etat, tant financiers qu'urbanistiques, pourraient être amenés à venir troubler cette quiétude : le Conseil administratif sera extrêmement attentif à la situation et votre Conseil municipal aura tout son rôle à jouer. Avec un personnel communal performant, que le Conseil administratif a d'ailleurs reçu le 1^{er} juin après sa première séance et envers qui toute notre confiance repose, nous serons, j'en suis certain, parfaitement à même de satisfaire nos concitoyens durant les quatre années de cette législature. Nous nous engageons à mettre toute notre énergie en faveur de propositions riches en intérêt et bien élaborées et savons pouvoir compter sur la volonté de chacune et de chacun d'entre vous de construire avec nous l'avenir de notre merveilleuse commune. Sans plus tarder, mettons-nous à la tâche et travaillons dans le sens de la préservation de la qualité de vie incomparable de nos concitoyens. Vive Veyrier ! ».

Applaudissements.

La séance est levée à 19h40.

Le secrétaire général : Le secrétaire du Conseil municipal Le président du Conseil municipal

Christian Garin

Charles Hützli

Yves Duffey